

2^{ème} atelier – SECTEUR 1

lundi 27 mai 2024

ENJEUX



Donner la possibilité aux citoyens de prendre part à la co-construction des propositions identifiées en fonction des besoins repérés sur le secteur au sein des ateliers



Favoriser la rencontre et la synergie des initiatives citoyennes



Lieu de rencontre convivial des citoyens



OBJECTIFS

Améliorer les actions destinées aux citoyens en s'appuyant sur leur savoir vécu ou d'usage

Favoriser et permettre à chaque citoyen de renforcer sa capacité d'action et d'être acteur d'un projet collectif

PARTICIPANTS

7 PARTICIPANTS

Déterminer collectivement un sujet à portée et d'intérêt général qui pourra être traité de manière collaborative sur une durée de 8 à 9 mois

ATELIER J'AGIS POUR MON QUARTIER – PISTES d'ACTION

**La
thématique
ayant
recueilli le
plus de
votes est :**

**Comment entretenir les haies, les
trottoirs à Pessac pour contribuer à un
mieux vivre ensemble ?**

22 votes

I. Retour sur les propositions émises sous par le groupe en atelier :

-réaliser une campagne de communication/sensibilisation à destination des pessacais pour leur rappeler les règles de la charte paysagère et du bon usage des trottoirs.

à réaliser 2 fois par an au printemps et à l'automne (pendant la tonte des arbres) une sensibilisation à réaliser à partir de tous les supports existants de communication et à relayer aux Maire adjoint de secteur, Présidents des comités de quartier...

Une information pourra être réalisée dans le OP et une remise à jour de la plaquette « Bien vivre ensemble sera faite » afin de transmettre les informations à l'ensemble de la population.

-ajouter des poubelles publiques en incitant leurs utilisations par des panneaux explicatifs - démarche de garder sa ville propre / idem pour les sacs à déjections canins,

-Action à proposer aux services de Bordeaux Métropole car cela ne relève pas de la commune

-installer un peu plus d'arceaux à vélos pour éviter les stationnements sauvages sur les trottoirs,

-Action à intégrer dans le plan vélo de la ville

ATELIER J'AGIS POUR MON QUARTIER

Propositions suite :

L'achat du matériel d'entretien peut – être un frein au nettoyage :

Solution :

- Permettre aux personnes d'emprunter les outils soit par une plateforme de prêt ou une outilhèque mis à disposition par la ville à une association

Juridiquement, une commune ne peut pas créer ce type de prestation car elle ne peut pas être concurrente des professionnels ou des magasins de bricolage qui proposent ce type de prestation.

Une association peut éventuellement déposer un projet pour être porteur de ce dispositif et demander une aide partielle à la commune pour l'achat des outils ou autres besoins.

- Aide du CCAS pour permettre aux seniors ou au plus démunis de financer le transport des déchets/ encombrants etc....

Après étude, le règlement des aides facultatives ne prévoit pas ce type de financement car des aides sont allouées par ailleurs à des entreprises sociales comme AIPAC pour réaliser ce type de service.

Comment classer un arbre en « arbre remarquable » ?

Les coordonnées de Bordeaux Métropole ont été transmis aux personnes concernées.

II. Présentation de la Charte urbaine, architecturale et paysagère de Pessac par monsieur RAUTUREAU – Adjoint au Maire à l'Urbanisme et équipements publics. Présentation du processus du dépôt et validation des permis de construire

Vous pouvez retrouver la charte en ligne sur le site de la ville.
Ce document est en cours d'actualisation en lien avec les syndicats de quartier.

En ce qui concerne l'action de la ville concernant le rappel de la taille des haies.

Le procédé est le suivant :

Un surveillant du domaine public mène des opérations de sensibilisation chez les particuliers qui ne respectent pas la taille de leur haie et qui occasionne de fait une gêne sur le domaine public. Un prospectus indiquant la problématique est laissé dans la boîte aux lettres. Après plusieurs jours, si aucune action est envisagée par le propriétaire/ habitant de la maison, un courrier est envoyé au résidant.

Après 15 jours sans actions, c'est un courrier avec accusé réception qui est envoyé.

Enfin, en dernier recours le technicien en santé environnement de Bordeaux Métropole peut intervenir au domicile et procéder à des travaux forcés d'élagage... dont les coûts seront répercutés sur le propriétaire/ locataire du bien.

III. Suite des ateliers j'agis

Dans le cadre du lancement de la 5ème édition du budget participatif en 2025, il est proposé de réaliser « des ateliers de proximité d'idéation » pour permettre aux habitants du secteur 1 de venir réfléchir, construire son projet de quartier et/ou de secteur et de le déposer en ligne sur la plateforme jeparticipe.pessac.fr

ATELIER J'AGIS POUR MON QUARTIER



Prochaine rencontre : Présentation au conseil de proximité les solutions de l'atelier – Décembre 2024



Décembre 2024



Salle Romy SCHNEIDER